



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT DANOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2024

*Plan du cadre de dépenses pour
la coopération au développement
2024-2027*

SYNTHÈSE

Le Danemark occupe peu de place sur la carte du monde, mais sa contribution n'en est pas moins importante. Depuis des décennies, notre pays fait une grande différence et nous entendons bien continuer sur cette voie. Pour ce faire, il est indispensable que nous définissions de nouvelles priorités pour notre politique dans le domaine du développement et du climat.

Les effets violents du changement climatique ne sont désormais plus un simple scénario que nous devons envisager pour l'avenir : ils sont déjà une réalité ! Ils affectent de nombreux pays en développement d'une manière qui accélère et aggrave les problèmes de développement auxquels ces pays sont confrontés d'avance. La sécheresse et les inondations peuvent détruire les cultures et engendrer la pauvreté et la faim. Les conditions météorologiques extrêmes peuvent forcer les populations à fuir. Les besoins en aide sont immenses.

C'est pourquoi le gouvernement danois a décidé de mettre davantage l'accent sur l'environnement et le climat dans la coopération au développement en augmentant de 30 à 35 % les fonds verts dédiés au développement. En 2024, l'aide climatique représentera à elle seule 30 % de l'aide octroyée aux pays en développement. 60 % de ces fonds seront dédiés à l'adaptation au changement climatique dans certains pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Ces pays ne sont pas responsables des changements climatiques qui les touchent, et la communauté internationale doit donc les aider à résister aux phénomènes météorologiques extrêmes contre lesquels ils luttent déjà aujourd'hui. À cet égard, le Danemark jouera un rôle de premier plan.

Dans un monde qui connaît des changements radicaux, le Danemark aura pour priorité au cours des nombreuses prochaines années de mettre en place et d'entretenir des alliances fortes aux quatre coins du monde, et notamment sur le continent africain. Instaurer le développement durable et la stabilité en Afrique est une priorité clé pour le gouvernement danois. Une priorité que la politique de développement doit soutenir, elle aussi. Le gouvernement va donc allouer plus de la moitié de l'aide destinée aux pays en développement à des actions en Afrique, afin d'y renforcer l'empreinte du Danemark en tant que partenaire central et équitable. Le gouvernement souhaite un engagement danois fort en Afrique, où nous faisons une différence tant dans les pays avec lesquels nous sommes d'accord sur les grandes lignes que dans les pays où les défis sont davantage dilemmatiques.

L'adaptation au changement climatique, les actions humanitaires et les projets de développement doivent également

être mis en rapport avec la migration irrégulière croissante que nous observons à l'heure actuelle. Ces dernières années, nous avons constaté une forte hausse du nombre de personnes forcées à fuir et des besoins humanitaires. C'est pourquoi le gouvernement danois va mettre l'accent sur une série d'actions visant à conjuguer les efforts déployés dans les domaines du climat, du développement et de la migration irrégulière. Cela bénéficiera aux pays vulnérables et endiguera les grands flux de migration irrégulière.

Sur notre propre continent, l'Europe continue de se ressentir de la terrible guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Les Ukrainiens et Ukrainiennes mènent notre lutte à toutes et tous pour la liberté, contre la tyrannie et contre les agressions sans provocation, et le gouvernement danois s'est donné pour objectif de faire du Danemark l'un des plus fervents partisans de l'Ukraine. Non seulement sur le plan militaire, mais aussi sur le plan humanitaire et en vue de la reconstruction du pays, afin que la population ukrainienne soit mieux préparée à affronter les défis à venir. Le Danemark a endossé une responsabilité particulière vis-à-vis de la ville de Mykolaïv, où nous aidons les Ukrainiens et Ukrainiennes à reconstruire de manière plus verte et plus robuste leur infrastructure critique, comme leur approvisionnement en eau et en électricité. En 2024, nous augmenterons davantage encore notre aide au développement dédiée à l'Ukraine et aux autres pays voisins de l'Europe de l'Est (de 1,2 à 1,5 milliard DKK).

Les priorités du gouvernement danois pour le développement ne doivent pas être considérées comme isolées les unes des autres. Elles sont liées entre elles. Nous ne pouvons pas séparer le changement climatique de la migration et des partenariats en Afrique, et cela n'aurait pas de sens non plus d'essayer de le faire. Les énormes défis auxquels nous sommes actuellement confrontés en matière de développement, de climat et de géopolitique exigent que nous rapprochions nos actions et que nous créions des synergies positives entre nos priorités. Seule cette façon de faire nous permettra de faire une différence sur le long terme. C'est cette approche aussi qui va caractériser la politique de développement du Danemark au cours des prochaines années.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN 2024

Le projet de loi de finances du gouvernement danois pour l'année 2024 se base sur la stratégie de développement « Notre monde commun » (Fælles om Verden), solidement ancrée dans les droits humains et les valeurs démocratiques. Le projet de loi de finances définit quatre axes principaux pour la coopération au développement en 2024 : **i)** la diplomatie climatique et la coopération au développement vert ; **ii)** le renforcement de l'action danoise en Afrique et la mise en place de partenariats équitables avec des pays du Sud ; **iii)** l'Ukraine et les autres pays voisins de l'Europe de l'Est ; **iv)** la migration irrégulière. Ces quatre axes ne doivent pas être considérés isolément. Les défis liés à la coopération au développement sont liés entre eux et s'affectent les uns les autres. De même, les actions danoises requises doivent être globales et intégrées.

Le gouvernement danois s'est donné pour priorité d'allouer 0,7 % du RNB à la coopération au développement, soit environ 20,5 milliards DKK en 2024. À cela s'ajoute une régularisation de l'aide réalisée en 2021 et 2022, de telle sorte que la somme allouée à la coopération au développement en 2024 se montera à quelque 23 milliards DKK (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Cadre total pour les pays en développement (millions DKK, estimations)¹

| | LF23 | PLF24 |
|--|-----------------|-----------------|
| Cadre total pour les pays en développement (0,7 % du RNB¹) | 19.767,3 | 20.503,6 |
| Régularisation de l'aide au développement 2021, périodisée ² | 407,4 | 407,4 |
| Régularisation de l'aide au développement 2022 | - | 2.134,6 |
| Cadre total pour les pays en développement, y compris régularisation | 20.174,7 | 23.045,6 |
| Dépenses hors article 6.3. | 6.819,8 | 4.800,8 |
| Administration, gestion et contrôle de l'aide au développement | 1.089,2 | 1.174,3 |
| Institut danois d'Études internationales (DIIS) | 27,6 | 22,6 |
| Aide européenne financée par la Communauté | 2.129,0 | 2.506,5 |
| Part des actions internationales de l'armée et de la police danoises | 36,9 | 30,3 |
| Part des opérations de maintien de la paix de l'ONU | 26,4 | 19,0 |
| Dépenses liées à l'accueil des réfugiés au Danemark | 3.358,2 | 797,7 |
| Attribution de fonds à des organisations sans but lucratif | 11,9 | 24,9 |
| Autre (contribution aux organisations de l'ONU, etc.) | 140,6 | 225,5 |
| Aide aux pays en développement au titre de l'article 6.3., y compris régularisation | 13.354,9 | 18.244,8 |

Remarques:

¹ Le calcul des 0,7 % du RNB repose sur des estimations tirées de l'État financier publié en mai 2023.

² La régularisation totale pour l'aide au développement réalisée en 2021 s'élève à 1,222 milliard DKK. Dans le cadre du projet de loi de finances 2023, il a été décidé de périodiser la régularisation, de telle sorte qu'un montant annuel de 407,4 millions DKK est alloué pour la période 2023-2025 du fait de la régularisation de l'aide au développement en 2021.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT VERT

Le changement climatique provoque toujours de plus en plus de crises et de conflits dans le monde, et les problèmes que nous voyons avant tout dans les pays les plus vulnérables continuent de s'aggraver à mesure que les températures augmentent et que les phénomènes météorologiques deviennent toujours plus extrêmes. La politique de développement et la politique climatique sont donc deux facettes d'une même réalité. Un changement de paradigme mondial s'impose si nous voulons garantir une approche vaste et solide. En matière de politique de développement, les solutions vertes constituent l'une des forces particulières du Danemark qui, en tant que pays pionnier de l'écologie, peut inspirer d'autres pays à lui emboîter le pas. Et ce, pour le plus grand bénéfice des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

C'est pourquoi le gouvernement danois va augmenter davantage encore son action pour l'agenda vert dans les pays en développement et allouera à cette fin 35 % de l'aide octroyée aux pays en développement, soit environ 6 milliards DKK (cf. tableau 2). 30 % de cette aide seront destinés en 2024 à des actions climatiques. 60 % environ de cette somme cibleront l'adaptation au changement climatique et contribueront ainsi à renforcer la capacité des pays en développement à gérer ces changements. Cela bénéficiera dans une large mesure aux populations les plus pauvres.

Le Danemark souhaite jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour une transition verte équitable. Nous ne pouvons donc pas nous contenter de remédier aux changements climatiques très concrets auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Nous devons en même temps contribuer à ce que la croissance et le développement que de nombreux pays sont appelés à connaître au cours des prochaines décennies soient équitables et respectueux du climat et de l'environnement. Il est indispensable que le Danemark mette davantage encore à profit son expérience et ses compétences clés via la coopération interservices entre les autorités municipales et nationales danoises et leurs organisations sœurs dans différents pays en développement et économies émergentes. C'est pourquoi, en 2024, le gouvernement danois augmentera de 50 millions DKK le cadre pour la coopération interservices.

En outre, le gouvernement souhaite mettre en œuvre une nouvelle action décisive pour les forêts et la nature d'un montant total de quelque 1 milliard DKK au cours des prochaines années. Les premiers 350 millions DKK de ce montant seront alloués en 2024. La déforestation et la dégradation des forêts mettent de plus en plus la pression sur les forêts et autres régions boisées – notamment dans les pays en développement. L'arrêt de la déforestation est non seulement un instrument essentiel pour renforcer l'adaptation au changement climatique, protéger la biodiversité et réduire les gaz à effet de serre, mais peut aussi contribuer au développement social et économique. Dans le cadre de cette action, il est prévu d'allouer 150 millions DKK à la fondation Amazone.

En même temps, il est clair que l'aide au développement ne pourra pas à elle seule financer les énormes besoins des pays en développement découlant des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris. Il est nécessaire que nous envisagions des moyens permettant à l'aide au développement de mobiliser des investissements durables dans les pays où ces besoins sont les plus importants. Dès lors,

35%

de l'aide octroyée aux pays en développement seront alloués aux actions vertes

le gouvernement danois souhaite renforcer les possibilités dont dispose l'IFU (Fonds d'investissement pour les pays en développement) pour attirer des financements privés (notamment un financement de l'action climatique) dans les pays en développement. Ces dernières années, l'IFU a joué un rôle essentiel dans le financement global de l'action climatique par le Danemark. Dans le projet de loi de finances pour 2024, un montant de 500 millions DKK est destiné à un apport en capital à l'IFU. De même, un montant de 50 millions DKK est alloué à l'outil de développement de projets de l'IFU, qui soutient la préparation des projets prêts à l'investissement.

Tableau 2 : Aide verte au développement (millions DKK, estimations)¹

| | LF23 ² | PLF24 |
|--|-------------------|--------------------|
| Programmes pays bilatéraux (p.ex. Burkina Faso, Kenya, Mali, Somalie, Ouganda, Afghanistan, Bangladesh et Palestine), partenariats stratégiques avec des organisations de la société civile, actions Nexus, réserve, etc. | 620 | 1.522 ² |
| Transition mondiale verte (p.ex. suppression progressive de combustibles fossiles, programme eau en Éthiopie) | 300 | 200 |
| Programme de voisinage (Ukraine et Géorgie) et programme régional concernant le climat, les conflits, les déplacements et la migration irrégulière au Sahel et dans la corne de l'Afrique notamment. | 485 | 323 |
| Actions pour garantir les ressources en énergie et en eau ainsi qu'une aide à l'environnement et la résilience aux changements climatiques, etc. (p.ex. Fonds vert pour le climat (GCF), Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds pour les pays les moins avancés, aide IRENA dédiée à la transition énergétique dans les pays en développement, Just Transition) | 1.063 | 1.608 |
| Instruments du secteur privé, coopération interservices et initiatives de réseau (p.ex. Fonds d'investissement pour les pays en développement (IFU), Danida Sustainable Infrastructure Finance (DSIF), Danida Green Business Partnerships, coopération interservices, coopération pour la recherche, Partnering for Green Growth and Global Goals (P4G), World Resource Institute (WRI)) | 1.410 | 1.674 |
| Actions multilatérales vertes ³ (p.ex. PNUD, UNICEF, Banque mondiale et banques de développement régionales) | 129 | 650 |
| Total | 4.007 | 5.978 |
| Écart total entre 2023 et 2024 | | 1.971 |

Remarques:

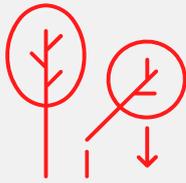
- ¹ Les actions vertes couvrent les aides octroyées au titre de l'article 6.3 (aide aux pays en développement pouvant être rapportée au CAD-OCDE, à titre d'aide pour le climat, la biodiversité ou l'environnement en général). Pour les actions dont l'élément vert est un objectif intermédiaire important (mais pas l'objectif principal), 50 % du budget sont en règle générale inclus comme action verte.
- ² Les dépenses attendues pouvant être calculées comme une aide au développement dans la mesure où la loi spéciale sur les personnes provenant d'Ukraine est prolongée sont, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, incluses à titre de réserve au titre de l'article 6.3 (aide aux pays en développement). Le montant alloué de 1,19 milliard DKK n'est pas inclus dans la priorisation globale de l'aide au développement, mais pourra être reprogrammé si la loi spéciale n'est pas prolongée ou si son prolongement entraîne un montant de dépenses supplémentaires inférieur à la réserve de 1,19 milliard DKK. Pour peu que tout ou partie des fonds soient maintenus dans le cadre de l'article 6.3, un minimum de 35 % de ce montant sera priorisé à titre d'aide verte au développement, soit quelque 400 millions DKK.
- ³ Dans le cadre du projet de loi de finances 2024, une méthode plus fidèle a été définie pour refléter les actions vertes des organisations multilatérales financées via l'aide de base danoise. Ainsi, une nouvelle catégorie a été introduite, composée d'actions multilatérales. Les fonds verts sont donc répartis dans le tableau 2 de manière différente par rapport aux priorités pour le développement en 2023.

Encadré 1:

Exemples d'actions vertes en 2024



500 millions DKK comme apport en capital à l'IFU. Cette aide contribuera à garantir la possibilité pour l'IFU de mobiliser des capitaux privés pour des investissements durables (notamment dans le domaine climatique) et constitue donc un pilier du financement climatique global du Danemark.



350 millions DKK pour une nouvelle action danoise en faveur des forêts et de la nature d'un montant prévu d'environ 1 milliard DKK au cours de la période 2024-2027. Les fonds seront principalement axés sur les forêts et régions boisées vulnérables, qui sont soumises à une pression croissante du fait notamment de la déforestation.



100 millions DKK pour l'eau et la lutte contre la déforestation au Kenya. Les fonds serviront entre autres à lutter contre la déforestation et à renouveler les plantations dans les hauts plateaux du Kenya, ce qui contribuera à absorber les eaux de pluie et à les rediriger via les rivières vers les plaines plus sèches.



100 millions DKK pour le programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) de la Banque mondiale, qui vise notamment à promouvoir les énergies renouvelables en Afrique.



Environ 400 millions DKK pour des actions vertes via des partenariats stratégiques avec des organisations danoises de la société civile.



Environ 275 millions DKK pour un nouveau fonds, mis en place pour promouvoir des approches plus durables à plus long terme dans les contextes humanitaires et vulnérables au changement climatique dans le but de renforcer la résilience des populations. La majorité devrait être des actions vertes.

NOUVEAUX PARTENARIATS – CENTRAGE SUR L'AFRIQUE

Le monde est devenu plus incertain, plus imprévisible et plus complexe. La stratégie dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité définit l'orientation sur laquelle se base l'engagement international du Danemark, en ce compris la coopération au développement dans une nouvelle réalité géopolitique. Le développement actualise le besoin et la possibilité de mettre en place de nouveaux partenariats et de nouvelles collaborations. Le gouvernement danois souhaite renforcer les actions dans ses propres zones de proximité et promouvoir des partenariats équitables avec les pays du Sud – notamment en Afrique.

Le gouvernement allouera plus de la moitié de l'aide destinée aux pays en développement à des actions en Afrique – soit environ 9 milliards DKK. C'est en Afrique que se situent la majorité des pays les moins avancés, et ce continent est le plus affecté par le changement climatique. Parallèlement, l'Afrique est en pleine croissance (aussi bien démographique qu'économique) et recèle un énorme potentiel. Pour autant, le changement climatique est omniprésent et contribue à aggraver les défis auxquels le continent est confronté d'avance : la pauvreté, l'instabilité et les conflits. Le Danemark peut fournir des solutions efficaces qui font le lien entre le climat/l'environnement et le développement. Cette approche est particulièrement sollicitée par un grand nombre de nos pays partenaires, notamment en Afrique. Une grande partie des actions en Afrique (pour un montant d'environ 3 milliards DKK) seront donc vertes.

La coopération au développement ne pourra pas à elle seule résoudre les défis en Afrique. Il est indispensable que nous diffusions les principes d'économie de marché à l'origine entre autres du progrès économique observé en Europe depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi le gouvernement danois allouera 50 millions DKK en 2024 à un programme dont la valeur totale devrait se monter à 200 millions DKK visant à promouvoir le libre-échange et l'intégration économique régionale, notamment en Afrique de l'Est. Parallèlement, le Danemark ne peut pas à lui seul financer les solutions. C'est pour cette raison que nous jouons notamment un rôle actif par rapport à l'engagement de l'Union européenne sur le continent africain et que nous envisageons ce que nous pourrions faire pour soutenir activement les objectifs de l'Union européenne pour un renforcement de l'action en Afrique. Cela vaut par exemple pour notre contribution aux projets Global Gateway de l'Union européenne en Afrique, auxquels sera alloué un montant de 50 millions DKK en 2024.

Dans nos propres zones de proximité à l'est, nous devons aider des pays tels que la Moldavie, la Géorgie et les Balkans occidentaux à lutter contre les forces déstabilisatrices et à soutenir la poursuite du processus de démocratisation et d'indépendance en cours dans ces pays. C'est pourquoi, en 2024, le gouvernement danois allouera entre autres 50 millions DKK à des actions dans l'ouest des Balkans, axées avant tout sur les réformes démocratiques, le maintien des principes de l'État de droit et le renforcement de la société civile, et au soutien de la transition écologique.

Le gouvernement souhaite mettre en place des partenariats et un dialogue équitables. Dans le même temps, nous vivons à une époque où la démocratie et les droits sont sous pression. Surtout dans les pays du Sud. L'intoxication et la désinformation risquent de saper les jeunes démocraties qui viennent de se stabiliser. Le gouvernement danois allouera donc en 2024 un montant supplémentaire de 60 millions DKK à l'« Initiative pour la démocratie numérique », qui a été lancée en 2023 et qui vise à soutenir les acteurs locaux de la société civile dans les pays du Sud dans leur lutte pour la démocratie et les droits humains au moyen des technologies numériques. Parallèlement, le gouvernement danois maintiendra le niveau annuel pour les actions visant les droits des femmes et des jeunes filles, ainsi que le niveau actuel de l'aide octroyée à l'éducation de quelque 437 millions DKK au total par an.



>50%

Plus de la moitié de l'aide au développement sera allouée à des actions en Afrique. Le Danemark peut fournir des solutions efficaces qui font le lien entre le climat/l'environnement et le développement.



3 MDS.

3 milliards DKK affectés à des actions vertes en Afrique.



1,2 MDS.

1,2 milliards DKK aux pays en Afrique avec lesquels nous avons conclu des partenariats renforcés.

L'UKRAINE ET LES AUTRES PAYS VOISINS

L'invasion de l'Ukraine par la Russie se fait toujours profondément ressentir. Ses conséquences sont vastes tant pour l'Ukraine que pour ses pays voisins et les autres pays du monde. Le gouvernement danois s'est donné pour priorité clé de contribuer largement à la lutte de l'Ukraine pour la liberté. Cette lutte est aussi celle du Danemark et des autres pays du monde libre. Le gouvernement danois ambitionne de maintenir le Danemark parmi les plus grands contributeurs de l'Ukraine proportionnellement à sa taille. Cette ambition se reflète dans le Fonds pour l'Ukraine que le gouvernement et une grande majorité du Parlement danois ont établi en mars 2023. Ce fonds est axé sur les besoins de l'Ukraine et soutient une action danoise conjuguant une aide militaire, une aide civile et une aide pour les entreprises.

Encadré 2:

Exemples d'aides à la reconstruction civile et d'aides humanitaires octroyées à l'Ukraine en 2024



Aide aux actions humanitaires – notamment dans les régions difficilement accessibles.



Aide pour une reconstruction précoce, notamment des infrastructures sociales, et la réparation, l'approvisionnement d'urgence et le rétablissement de l'approvisionnement en eau et en énergie.



Aide aux actions pour les entreprises.



Maintien de l'aide aux actions en faveur des réformes en Ukraine et dans les pays voisins vulnérables à l'est.



Actions régionales, y compris en Géorgie et en Moldavie.

La reconstruction de l'Ukraine sera de longue durée. Les besoins sont énormes. C'est pourquoi un montant total de 1,5 milliard DKK sera alloué aux actions civiles en Ukraine et dans les pays voisins de l'Europe de l'Est dans le cadre de l'aide au développement en 2024 sous les auspices du Fonds danois pour l'Ukraine. Cette aide sera mise en œuvre conformément aux objectifs, principes et priorités définis dans la note stratégique concernant l'aide danoise pour une reconstruction précoce en 2023-24. L'aide civile englobe une aide humanitaire en Ukraine et autour de celle-ci, un soutien en faveur de la bonne gouvernance et des réformes (y compris sous la forme d'actions de jumelage susceptibles de soutenir un rapprochement entre l'Union européenne et la région) ainsi qu'une contribution à une reconstruction et un rétablissement écologiques des infrastructures critiques en impliquant des entreprises danoises dès que cela sera possible. Cela vaut notamment pour la ville de Mykolaïv, pour laquelle le Danemark a endossé une responsabilité particulière en matière de reconstruction.

1,5 MDS.

1,5 milliards DKK seront alloués aux actions civiles en Ukraine et dans les pays voisins de l'Europe de l'Est dans le cadre de l'aide au développement en 2024 sous les auspices du Fonds danois pour l'Ukraine.

Tableau 3 : Aide civile sous les auspices du Fonds danois pour l'Ukraine (millions DKK, estimations)

| | LF23 | PLF24 |
|---|--------------|--------------|
| 1. Actions d'urgence et reconstruction en Ukraine (dont le programme de voisinage, le nexus humanitaire-développement, les actions de stabilisation et de maintien de la paix, les actions via le Fonds d'investissement pour les pays en développement, etc.) | 1.000 | 1.194 |
| Reconstruction en Ukraine | 600 | 631 |
| Actions en faveur des réformes (programme de voisinage, dont la lutte contre la corruption, etc.) | 65 | 100 |
| Dispositif pour l'Ukraine dans le cadre du Fonds d'investissement pour les pays en développement | 110 | - |
| Aide macro-financière pour l'Ukraine | - | 113 |
| Actions en Ukraine dans le cadre du dispositif Danida Sustainable Infrastructure Finance (DSIF) | 60 | 100 |
| Actions humanitaires | 165 | 250 |
| 2. Actions régionales (dont le programme de voisinage en Géorgie et en Moldavie, y compris des actions en Ukraine) | 200 | 306 |
| Actions de stabilisation et de maintien de la paix (civiles) dans les pays voisins de l'Europe de l'Est | 50 | 50 |
| Actions en faveur des réformes en Géorgie et en Moldavie dans le cadre du programme de voisinage | 40 | 110 |
| Autres pays voisins, Fonds pour la démocratie et actions régionales | 110 | 146 |
| Montant total alloué à l'Ukraine et aux autres pays voisins de l'Europe de l'Est | 1.200 | 1.500 |

ACTIONS HUMANITAIRES, ACTIONS QUI FONT LE LIEN ENTRE L'HUMANITAIRE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX (NEXUS) ET MIGRATION IRRÉGULIÈRE

Ces dernières années, le monde a connu une forte hausse du nombre de personnes forcées à fuir et un niveau record de besoins humanitaires. Nombreux sont ceux et celles qui fuient des crises d'origine humaine, telles que la guerre en Ukraine et les guerres civiles en Syrie, au Soudan et au Soudan du Sud. Il va falloir beaucoup de temps avant que ces personnes ne puissent rentrer chez elles. Les pays les plus pauvres du monde sont les plus touchés par le changement climatique et ses conséquences sont d'autant plus graves dans des contextes déjà fragiles et incertains. Il est nécessaire que les actions humanitaires d'urgence soient intégrées à des actions de plus longue durée pour le climat et le développement. C'est pourquoi le gouvernement danois va augmenter le cadre global pour les actions humanitaires et allouer des fonds à un nouveau compte dédié aux actions destinées à faire le lien entre le changement climatique et les déplacements et promouvoir des actions intégrées. Parallèlement, le changement climatique amplifie les défis découlant de la croissance démographique, de l'insécurité alimentaire et de l'instabilité. Des défis qui risquent dans une plus large mesure de saper les possibilités des populations à l'échelle locale et de renforcer la migration irrégulière – y compris vers l'Europe.

La stratégie du gouvernement danois dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité souligne la nécessité de consolider les actions dans les zones de proximité. Tant dans la région voisine de l'Europe de l'Est que dans les Balkans occidentaux et en Afrique du Nord. Les voisins de l'Union européenne à l'est et les Balkans occidentaux sont tout particulièrement exposés à des activités déstabilisatrices. Mais la guerre d'agression de la Russie et ses effets se font également ressentir dans d'autres régions du monde. La crise alimentaire, la crise énergétique et l'incertitude de l'économie mondiale affectent les pays et les populations du Sud. Autant d'effets que renforce davantage encore le changement climatique. Cette situation crée les conditions idéales pour l'instabilité économique et politique, avec le risque de nouvelles crises, de radicalisation, de conflit et de migration irrégulière accrue que cela implique.

Les domaines de priorités du gouvernement danois dans le projet de loi de finances pour 2024 ne constituent donc pas des actions séparées. Il s'agit de défis qui s'affectent les uns les autres et qui ne pourront être relevés que si nous intégrons les nombreuses problématiques dans la coopération au développement. Par exemple, le gouvernement rassemble dans le projet de loi de finances une série d'actions qui conjuguent l'humanitaire, le développement et le climat - trois types d'aide auparavant distincts. Cela vaut par exemple pour le regroupement et l'intégration des aides octroyées aux partenariats stratégiques avec les organisations danoises de la société civile, qui étaient autrefois subdivisées en fonds distincts destinés aux actions humanitaires et aux actions pour le développement. Dans le même temps, le gouvernement danois souhaite créer un nouveau fonds dédié aux actions stratégiques Nexus, qui font notamment le lien entre les défis liés au climat et ceux liés aux déplacements. L'objectif est de garantir des approches durables à long terme dans les contextes

3,9 MDS.

3,9 milliards DKK au total seront alloués aux actions humanitaires et aux actions Nexus en 2024.

humanitaires et vulnérables au changement climatique, afin de renforcer la résilience des populations. Au total, le cadre pour les actions humanitaires et les actions Nexus sera augmenté de 450 millions DKK en 2024 (cf. encadré 3).

À cela s'ajoute un montant total de 700 millions DKK qui sera alloué en 2024 aux actions relevant du Fonds danois relatif aux régions voisines et à la migration. Et ce, en reconnaissance du fait que les nombreuses crises mondiales risquent de créer un nombre encore plus grand de défis, entraînant une migration irrégulière et une plus grande pression migratoire – y compris vers l'Europe. Dès lors, un montant de 100 millions DKK sera par exemple alloué en 2024 à de nouvelles actions régionales dédiées le long des principales routes migratoires vers l'Europe. Ces actions seront mises en œuvre sur la base d'études en cours qui rassembleront notamment les expériences tirées d'actions précédentes organisées dans le cadre du Fonds danois lié aux zones de proximité et à la migration.

700 M.

700 millions DKK seront alloués aux actions relevant du Fonds danois lié aux zones de proximité et à la migration.

Encadré 3:

Actions humanitaires et actions Nexus



Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, un total de 3,935 milliards DKK sera alloué aux actions humanitaires et aux actions Nexus en 2024, soit une hausse réelle de 450 millions DKK par rapport à 2023.



Regroupement des aides d'un montant total de 1,264 milliard DKK octroyées aux partenariats stratégiques avec les organisations danoises de la société civile, afin de soutenir l'intégration par ces organisations des actions humanitaires, des actions climatiques, des actions pour la prévention des conflits et des actions pour le développement.



Un montant de 275 millions DKK sera alloué à un nouveau fonds dédié aux actions stratégiques Nexus, qui font tout spécialement le lien entre les défis liés au climat et ceux liés aux déplacements.



Augmentation de 175 millions DKK de l'aide octroyée aux actions humanitaires – sous la forme d'une augmentation tant de l'aide de base octroyée aux principaux acteurs multilatéraux que du cadre alloué aux actions d'urgence.

ANNEXE

Vue d'ensemble de l'aide au développement inscrite dans le projet de loi de finances pour 2024

| | LF23 | PLF24 | BO1 | BO2 | BO3 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| 06.31 Réserves | -236,6 | 1.095,6 | 256,6 | 46,2 | 220,3 |
| 06.31.79 Réserves et régularisations budgétaires | -236,6 | 1.095,6 | 256,6 | 46,2 | 220,3 |
| 06.31.79.10 Réserve | 49,1 | 1.195,6 | 256,6 | 46,2 | 220,3 |
| 06.31.79.20 Régularisation budgétaire | -285,7 | -100,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.31.79.30 Régularisation liée au taux de change | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32 Aide bilatérale | 3.116,6 | 5.116,9 | 4.853,4 | 5.056,3 | 4.703,4 |
| 06.32.01 Pays en développement en Afrique | 500,0 | 1.455,0 | 1.180,0 | 1.545,0 | 1.250,0 |
| 06.32.01.05 Éthiopie | - | 0,0 | 100,0 | 300,0 | 300,0 |
| 06.32.01.06 Niger | 200,0 | 190,0 | 210,0 | 200,0 | 80,0 |
| 06.32.01.08 Somalie | - | 200,0 | 295,0 | 385,0 | 170,0 |
| 06.32.01.10 Tanzanie | 25,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32.01.11 Kenya | - | 100,0 | 200,0 | 210,0 | 400,0 |
| 06.32.01.12 Ouganda | 50,0 | 300,0 | 150,0 | 150,0 | 0,0 |
| 06.32.01.17 Burkina Faso | 150,0 | 250,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32.01.20 Mali | 75,0 | 125,0 | 75,0 | 150,0 | 150,0 |
| 06.32.01.23 Autres actions en Afrique | - | 190,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| 06.32.01.27 Programme pour l'Afrique pour la paix et la durabilité | - | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| 06.32.02 Pays en développement en Asie, au Proche-Orient et en Amérique latine | 400,0 | 640,0 | 490,0 | 510,0 | 500,0 |
| 06.32.02.05 Myanmar | 15,0 | 15,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32.02.08 Palestine | 35,0 | 75,0 | 40,0 | 75,0 | 75,0 |
| 06.32.02.09 Actions en Afghanistan et zones de proximité | 100,0 | 200,0 | 175,0 | 150,0 | 150,0 |
| 06.32.02.10 Actions en Syrie et pays voisins | 200,0 | 225,0 | 225,0 | 200,0 | 200,0 |
| 06.32.02.11 Bangladesh | 50,0 | 65,0 | 50,0 | 85,0 | 75,0 |
| 06.32.02.15 Autres actions en Asie et au Proche-Orient | 0,0 | 60,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32.04 Aide en personnel | 33,0 | 41,0 | 41,0 | 41,0 | 41,0 |
| 06.32.04.10 Aide pour services-conseils | 3,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 |
| 06.32.04.12 Conseillers en entreprise | 30,0 | 37,0 | 37,0 | 37,0 | 37,0 |
| 06.32.07 Aide à l'emprunt | 57,9 | 0,0 | 110,6 | 113,3 | 115,9 |
| 06.32.07.14 Remise de dettes aux pays en développement | 57,9 | 0,0 | 110,6 | 113,3 | 115,9 |
| 06.32.08 Autre aide | 770,7 | 909,0 | 944,5 | 840,2 | 852,5 |
| 06.32.08.35 HCDH - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme | 55,0 | 71,5 | 60,0 | 60,0 | 60,0 |
| 06.32.08.40 DIGNITY - Institut danois contre la torture | 53,0 | 53,0 | 53,0 | 53,0 | 53,0 |
| 06.32.08.60 Stabilisation et prévention des conflits | 50,0 | 52,0 | 52,0 | 52,0 | 52,0 |
| 06.32.08.70 Démocratie, droits humains et gouvernance | 162,7 | 257,5 | 304,5 | 200,2 | 212,5 |
| 06.32.08.75 Crises sanitaires internationales | 25,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 |
| 06.32.08.80 Fonds danois de contribution à la stabilité et à la paix | 385,0 | 425,0 | 425,0 | 425,0 | 425,0 |
| 06.32.08.85 Institut danois des droits humains (IMR) | 40,0 | 40,0 | 40,0 | 40,0 | 40,0 |

| | | | | | | |
|-----------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 06.32.09 | Programme de partenariats dano-arabes | 165,0 | 221,9 | 237,3 | 156,8 | 94,0 |
| 06.32.09.10 | Accords de partenariat dano-arabes | 150,0 | 194,5 | 197,5 | 144,0 | 90,0 |
| 06.32.09.20 | Autres actions | 15,0 | 27,4 | 39,8 | 12,8 | 4,0 |
| 06.32.10 | Fonds lié aux zones de proximité et à la migration | 355,0 | 700,0 | 700,0 | 700,0 | 700,0 |
| 06.32.10.13 | Système d'asile équitable et humain, y compris éloignement | 200,0 | 300,0 | 300,0 | 300,0 | 300,0 |
| 06.32.10.14 | Organisation internationale pour les migrations (OIM) | 75,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| 06.32.10.15 | Promotion d'actions paneuropéennes liées à la migration | 30,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| 06.32.10.16: | Prise en charge future des flux de réfugiés | 50,0 | 150,0 | 100,0 | 150,0 | 150,0 |
| 06.32.10.17 | Autres actions liées aux zones de proximité et à la migration | - | 0,0 | 50,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32.10.18 | Actions régionales le long des routes migratoires | - | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| 06.32.11 | Ukraine, autres pays voisins de l'UE et nouveau Fonds pour la démocratie | 835,0 | 1.150,0 | 1.150,0 | 1.150,0 | 1.150,0 |
| 06.32.11.10 | Actions de programmes, programme de voisinage, Ukraine, Géorgie, Moldavie, Biélorussie et nouveau Fonds pour la démocratie | 215,0 | 336,0 | 336,0 | 336,0 | 336,0 |
| 06.32.11.15 | Actions de programmes dans les Balkans occidentaux | - | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| 06.32.11.20 | Autres actions | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 |
| 06.32.11.30 | Aide financière pour l'Ukraine via BIRD (note 17) | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.32.11.35 | Aide macro-financière pour l'Ukraine | - | 113,0 | 113,0 | 113,0 | 113,0 |
| 06.32.11.40 | Reconstruction en Ukraine | 600,0 | 631,0 | 631,0 | 631,0 | 631,0 |
| 06.33 | Aide via les organisations de la société civile | 1.063,5 | 288,5 | 288,5 | 288,5 | 288,5 |
| 06.33.01 | Aide via les organisations de la société civile | 1.063,5 | 288,5 | 288,5 | 288,5 | 288,5 |
| 06.33.01.10 | Partenariats stratégiques | 785,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.33.01.11 | Initiatives stratégiques | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 |
| 06.33.01.12 | Fonds communs et réseaux | 263,5 | 273,5 | 273,5 | 273,5 | 273,5 |
| 06.34 | Ressources naturelles, énergie et changements climatiques | 1.543,1 | 1.948,0 | 1.648,0 | 1.655,0 | 1.930,0 |
| 06.34.01 | Ressources naturelles, énergie et changements climatiques dans les pays en développement, etc. | 1.543,1 | 1.948,0 | 1.648,0 | 1.655,0 | 1.930,0 |
| 06.34.01.10 | Climat, conflits, déplacements et migration irrégulière en Afrique | 180,0 | 150,0 | 225,0 | 225,0 | 200,0 |
| 06.34.01.25 | Fonds vert pour le climat (GCF) | 50,0 | 150,0 | 300,0 | 300,0 | 450,0 |
| 06.34.01.40 | Énergie et ressources en eau | 350,0 | 485,0 | 270,0 | 270,0 | 370,0 |
| 06.34.01.50 | Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |
| 06.34.01.60 | Fonds pour l'environnement mondial (FEM) | 0,0 | 300,0 | 200,0 | 200,0 | 200,0 |
| 06.34.01.70 | Transition verte mondiale | 300,0 | 200,0 | 200,0 | 200,0 | 200,0 |
| 06.34.01.75 | Aide à l'environnement et résilience aux changements climatiques | 603,0 | 603,0 | 393,0 | 400,0 | 450,0 |
| 06.34.01.85 | Fonds pour la protection de la couche d'ozone | 10,1 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 |
| 06.35 | Activités d'information | 81,3 | 130,1 | 43,5 | 124,1 | 138,1 |
| 06.35.01 | Information au Danemark, etc. | 81,3 | 130,1 | 43,5 | 124,1 | 138,1 |
| 06.35.01.13 | Activités d'information | 58,8 | 107,6 | 21,0 | 101,6 | 115,6 |
| 06.35.01.17 | Séminaires, cours, conférences, etc. | 7,5 | 7,5 | 7,5 | 7,5 | 7,5 |
| 06.35.01.18 | Évaluation | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 |
| 06.36 | Aide multilatérale via l'ONU, etc. | 1.955,2 | 2.167,5 | 2.213,1 | 2.154,5 | 2.166,7 |
| 06.36.01 | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) | 525,0 | 570,0 | 570,0 | 570,0 | 570,0 |
| 06.36.01.10 | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) | 350,0 | 350,0 | 350,0 | 350,0 | 350,0 |
| 06.36.01.14 | Site de l'ONU à Copenhague | 175,0 | 212,0 | 212,0 | 212,0 | 212,0 |
| 06.36.01.14 | Système de coordination des résidents de l'ONU | - | 8,0 | 8,0 | 8,0 | 8,0 |

| | | | | | | |
|-----------------|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 06.36.02 | Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) | 150,0 | 173,0 | 173,0 | 173,0 | 173,0 |
| 06.36.02.10 | Contribution générale à l'UNICEF | 150,0 | 173,0 | 173,0 | 173,0 | 173,0 |
| 06.36.03 | Population, santé et égalité des sexes (note 101) | 760,0 | 945,0 | 980,0 | 895,0 | 895,0 |
| 06.36.03.10 | Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) | 350,0 | 350,0 | 350,0 | 350,0 | 350,0 |
| 06.36.03.11 | Santé sexuelle et génésique et droits dans une société civile mondiale | 200,0 | 210,0 | 220,0 | 210,0 | 210,0 |
| 06.36.03.12 | Activités de développement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 |
| 06.36.03.13 | Fonds des Nations Unies pour l'égalité des sexes (ONU Femmes) | 75,0 | 75,0 | 75,0 | 75,0 | 75,0 |
| 06.36.03.14 | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), etc. | 40,0 | 40,0 | 40,0 | 40,0 | 40,0 |
| 06.36.03.16 | Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme | - | 175,0 | 200,0 | 125,0 | 125,0 |
| 06.36.03.17 | Alliance du Vaccin (Gavi) | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 |
| 06.36.04 | Éducation (note 101) | 387,5 | 347,5 | 347,5 | 387,5 | 387,5 |
| 06.36.04.10 | Partenariat mondial pour l'éducation | 250,0 | 250,0 | 250,0 | 250,0 | 250,0 |
| 06.36.04.11 | Fonds « L'éducation ne peut attendre » | 85,0 | 85,0 | 85,0 | 85,0 | 85,0 |
| 06.36.06.12 | Autres actions multilatérales pour l'éducation | 52,5 | 12,5 | 12,5 | 52,5 | 52,5 |
| 06.36.06 | Autres programmes des Nations Unies pour le développement et diverses actions multilatérales | 132,7 | 132,0 | 142,6 | 129,0 | 141,2 |
| 06.36.06.16 | Défense d'intérêts dans les organisations internationales | 90,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| 06.36.06.23 | CAD-OCDE, aide au développement | 22,7 | 8,0 | 27,6 | 8,0 | 23,2 |
| 06.36.06.24 | Diverses aides multilatérales | 20,0 | 24,0 | 15,0 | 21,0 | 18,0 |
| 06.37 | Banques de développement, fonds de développement et UE | 1.488,8 | 1.599,6 | 1.347,9 | 1.282,9 | 1.186,1 |
| 06.37.01 | Groupe de la Banque mondiale | 764,0 | 936,9 | 786,5 | 756,9 | 697,8 |
| 06.37.01.10 | Banque mondiale (BIRD) (note 15) | 91,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.37.01.11 | Association internationale de développement (AID) | 573,7 | 823,1 | 762,7 | 733,1 | 674,0 |
| 06.37.01.12 | Fonds monétaire international (FMI) | 90,0 | 90,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.37.01.15 | Compte actions spéciales | -1,2 | -1,2 | -1,2 | -1,2 | -1,2 |
| 06.37.01.19 | Actions de la Banque mondiale liées à la fragilité, aux conflits et aux déplacements | 10,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 | 25,0 |
| 06.37.02 | Banques de développement régionales | 64,6 | 64,6 | 64,6 | 64,6 | 64,6 |
| 06.37.02.10 | Banque africaine de développement (BAD) (note 16) | 64,6 | 64,6 | 64,6 | 64,6 | 64,6 |
| 06.37.03 | Fonds de développement régionaux, initiatives de remise de dettes et autres fonds | 350,2 | 362,0 | 362,7 | 372,4 | 364,7 |
| 06.37.03.10 | Fonds africain de développement (FAD) | 101,3 | 111,6 | 110,5 | 105,9 | 100,9 |
| 06.37.03.13 | Fonds nordique de développement (NDF) | 49,0 | 49,0 | 49,0 | 65,0 | 65,0 |
| 06.37.03.14 | Initiatives multilatérales pour la remise de dettes | 199,9 | 201,4 | 203,2 | 201,5 | 198,8 |
| 06.37.04 | Aide via l'Union européenne (UE) | 310,0 | 236,1 | 134,1 | 89,0 | 59,0 |
| 06.37.04.10 | Fonds européen de développement | 310,0 | 236,1 | 134,1 | 89,0 | 59,0 |
| 06.38 | Partenariats pour une croissance durable et une transition verte | 1.643,0 | 1.963,6 | 2.007,0 | 1.708,0 | 1.708,0 |
| 06.38.01 | Mobilisation de financement pour les investissements | 700,0 | 1.000,0 | 1.184,0 | 950,0 | 950,0 |
| 06.38.01.11 | Fonds d'investissement pour les pays en développement (IFU) | 375,0 | 550,0 | 500,0 | 500,0 | 500,0 |
| 06.38.01.12 | Société financière internationale (SFI) | - | 0,0 | 234,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.38.01.13 | Danida Sustainable Infrastructure Finance (DSIF) | 260,0 | 400,0 | 400,0 | 400,0 | 400,0 |
| 06.38.01.14 | Fonds pour le développement de projets Danida Business Finance | 25,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 06.38.01.16 | Garanties pour le développement | 40,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 | 50,0 |

| | | | | | | |
|---------------------------|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 06.38.02 | Conditions-cadres, connaissances et débouchés (note 101) | 943,0 | 963,6 | 823,0 | 758,0 | 758,0 |
| 06.38.02.12 | Partenariats pour une croissance durable et une transition verte | 315,0 | 285,6 | 105,0 | 55,0 | 55,0 |
| 06.38.02.13 | Conseillers sectoriels | 123,0 | 148,0 | 173,0 | 173,0 | 173,0 |
| 06.38.02.14 | Coopération sectorielle stratégique | 140,0 | 165,0 | 190,0 | 190,0 | 190,0 |
| 06.38.02.15 | Organisation internationale du Travail (OIT) | 20,0 | 20,0 | 40,0 | 25,0 | 25,0 |
| 06.38.02.18 | Fonds pour les objectifs de développement durable : actions stratégiques dans les économies en transition et émergentes | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 | 10,0 |
| 06.38.02.19 | Coopération pour la recherche (note 169) | 270,0 | 250,0 | 220,0 | 220,0 | 220,0 |
| 06.38.02.20 | Aide pour l'octroi de bourses | 65,0 | 85,0 | 85,0 | 85,0 | 85,0 |
| 06.39 | Aide humanitaire | 2.700,0 | 3.935,0 | 3.935,0 | 3.935,0 | 3.935,0 |
| 06.39.01 | Aides générales aux organisations humanitaires internationales | 875,0 | 925,0 | 925,0 | 925,0 | 925,0 |
| 06.39.01.10 | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) | 235,0 | 250,0 | 250,0 | 250,0 | 250,0 |
| 06.39.01.11 | Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le monde (UNRWA) | 105,0 | 105,0 | 105,0 | 105,0 | 105,0 |
| 06.39.01.12 | Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 |
| 06.39.01.13 | Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) | 210,0 | 210,0 | 210,0 | 210,0 | 210,0 |
| 06.39.01.14 | Comité international de la Croix-Rouge (CICR) | 70,0 | 85,0 | 85,0 | 85,0 | 85,0 |
| 06.39.01.16 | Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (CERF) | 170,0 | 190,0 | 190,0 | 190,0 | 190,0 |
| 06.39.01.17 | Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 |
| 06.39.03 | Aides humanitaires octroyée aux partenaires en cas d'urgence ou de crises prolongés (note 101) | 1.825,0 | 3.010,0 | 3.010,0 | 3.010,0 | 3.010,0 |
| 06.39.03.10 | Partenariats stratégiques et Fonds communs d'urgence | 919,0 | 1.704,0 | 1.704,0 | 1.704,0 | 1.704,0 |
| 06.39.03.11 | Autres aides en cas d'urgence et de crises prolongés | 906,0 | 1.031,0 | 1.031,0 | 1.031,0 | 1.031,0 |
| 06.39.03.13 | Fonds dédié aux actions stratégiques Nexus | - | 275,0 | 275,0 | 275,0 | 275,0 |
| Article 06.3 Total | | 13.354,9 | 18.244,8 | 16.593,0 | 16.250,5 | 16.276,1 |



PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT DANOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2024

Septembre 2023

Editeur:
Ministère des Affaires
étrangères du Danemark
Asiatisk Plads 2
1448 Copenhague K

Téléphone: +45 33 92 00 00
E-mail: um@um.dk
Site web: www.um.dk

La publication est disponible au
téléchargement sur le site www.um.dk
Le texte peut être librement cité

ISBN: 978-87-94339-41-4